

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Tri, transport, valorisation des déchets - DCE et signature des marchés

Madame GENTILI-BEDARRIDES présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les services municipaux de la voirie collectent et produisent des déchets qui doivent ensuite être pris en compte au titre des réglementations en vigueur.

Cette année les prestations diffèrent des années précédentes. La Commune ouvre en effet, courant mars 2006, une plate-forme de tri des déchets de l'activité de ses services, rue de la Cale, zone artisanale St Frédéric. Elle est ainsi en mesure d'organiser un tri sélectif.

...

Ces déchets doivent être stockés sur la plateforme de la ville puis transportés, valorisés après un second tri, ou mis en décharge. Pour effectuer ces prestations la ville doit faire appel à des prestataires choisis après mise en concurrence. En fonction de la nature des déchets et de leur destination ultime, les prestations ont été décomposées en 3 lots :

LOT 1 : Mise à disposition de bennes, transport ou transport et tri des déchets stockés sur la plateforme communale

Le tri sera organisé à l'aide de bennes à déchets, ouvertes et posées, transportables par un véhicule de type « Poly-benne » et mises à disposition par l'attributaire.

Le personnel communal assurera le tri et le chargement de ces bennes de la manière suivante :

1 benne affectée par type de déchets :

- Déchets industriels banals à trier (1)
- Bois (2)
- Déchets fermentescibles (3)
- Déchets ultimes de balayage et déchets industriels banals (4)
- Déchets verts (5)

Mise à disposition de la plate-forme de tri communale (5 bennes de 30 m3).

Ces déchets seront acheminés par l'attributaire vers 4 destinations :

- Le centre de tri agréé de l'attributaire pour les déchets industriels banals à trier et le bois en mélange (déchets 1 et 2).
- Le centre de stabilisation des ordures ménagères désigné par le syndicat Bil Ta Garbi pour les déchets fermentescibles (en 2006, Centre de Bachefores) (déchets 3).
- La décharge d'Hasketa à Hasparren pour les déchets ultimes de balayage et les déchets industriels banals non valorisables (déchets 4).
- La plate-forme de tri du SITCOM COTE SUD DES LANDES à Saint Martin de Seignanx pour les déchets verts (déchets 5).

LOT 2 : Valorisation des déchets de bureau (Papiers, journaux, magazines, cartons) et transport auprès d'un centre de tri agréé dans un rayon de 20 kms.

Le transport jusqu'au centre de valorisation sera assuré par la MIFEN sous le contrôle du Service Environnement Ecologie Urbaine.

...

LOT 3 : Mise en décharge agréée des déblais de travaux routiers du service voirie dans un rayon de 20 kms autour de Bayonne.

Le transport de ces déblais sera effectué par les véhicules du service voirie.

Le marché à bons de commande, comporte des montants ou quantités minimum et maximum et seront conclus pour 4 ans, compte-tenu de l'amortissement qui s'impose au titulaire du lot 1, dû à la mise à dispositions de benne :

1	Mise à disposition de bennes, transport ou transport et tri de déchets stockés sur la plateforme communale	200 000 Montants mini €H.T	300 000 Montants maxi €H.T
2	Valorisation des déchets de bureau	20 Tonnes minimum	40 Tonnes maximum
3	Mise en décharge des déblais de route	3 000 Montants mini € H.T	6 000 Montants mini €H.T

Je vous propose d'approuver le dossier et la procédure de dévolution des prestations sous forme d'appel d'offres ouvert à lots séparés, d'autoriser M. le Député Maire à signer les marchés à intervenir, d'engager les négociations et signer les marchés correspondants en cas d'appel d'offre infructueux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2006.

Adopté.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.